DIX-NEUVIEME SERIE No. 41

UN POUR TOUS — TOUS POUR UN

MERCREDI 14 OCTOBRE 1942

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY, S.A.E.

Président du Conseil d'Administration:
M. OSWALD J. FINNEY
Vice-Présidents:
MM. Georges ALLEMANN et ALY PACHA YEHIA

ASSURANCES:
INCENDIE, ACCIDENTS
TRANSPORTS, etc.

Siège Social à ALEXANDRIE:
Immeuble de la Société
12, Boulevard Saad Zaghloul
Succursale du Caire:
17, Rue Kasr el Nil

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses d'Egypte de Syrie et de Palestine

RÉDACTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION :
ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE
22. Rue Kasr El Nil — Téléphone No. 40938

Crédit Immobilier Suisse - Egyptien

Société Anonyme
CAPITAL : Actions 1.884.500 Fr. Suisse
Obligations 1.845.000 Fr. Suisses

Siège Social: GENEVE
Siège Administratif: LE CAIRE
8, Rue El-Cheikh Aboul Sebaa—
Tél.: 49754.
R.C. 12633 Caire

LOCATION OU GESTION DE DOMAINES AGRICOLES EN BASSE et HAUTE EGYPTE
GESTION D'IMMEUBLES au CAIRE et à ALEXANDRIE

CHRONIQUE NATIONALE

20me Journée des Suisses de l'étranger

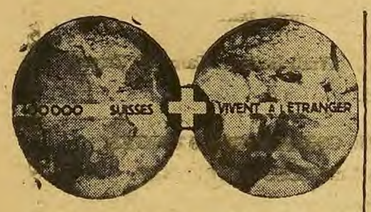

Exposé de M. Th. Gut, conseiller national

Au temps jadis, c'est-à-dire avant la guerre, les Suisses d'Egypte passant leurs vacances au pays ne manquaient pas d'assister à la Journée des Suisses à l'Etranger. Il s'agissait là d'une sorte de Landesgemeinde qui permettait d'établir des rapports plus étroits entre les représentants des diverses colonies helvétiques vivant en dehors des frontières nationales et les autorités, la presse et les Suisses demeurés au pays.

En attendant de pouvoir participer à nouveau à ces assemblées patriotiques, nos compatriotes seront heureux de pouvoir suivre en détail, la vingtième Journée des Suisses à l'Etranger qui s'est tenue à Neuchâtel à la mi-septembre sous les auspices du Secrétariat des Suisses à l'Etranger de la Nouvelle Société Helvétique. L'assemblée dura deux jours vu les nombreuses questions à discuter dans l'intérêt de la patrie comme celui de la colonie elle-même:

Après la présentation des rapports des colonies, l'assemblée des déléguées de samedi entendit un intéressant rapport d'un des secrétaires, M. Werner Imhoof, docteur en droit, sur l'éducation nationale de la jeunesse, de la jeunesse suisse à l'étranger, s'entend

Lorsqu'il n'existe pas d'école suisse dans la colonie, il y a certes de gros avantages à élever l'enfant de parents suisses au pays; cette solution ne peut cependant être adoptée que dans un nombre restreint de cas; elle a, de plus, l'inconvénient majeur de séparer l'enfant de ses parents. Il n'en est pas moins question d'instituer pour les enfants de Suisses de l'étranger un séjour d'études au pays d'une durée d'une année.

L'essentiel du travail destiné à empêcher la jeunesse suisse de l'étranger de se désintéresser de la communauté nationale doit toutefois être accompli dans les colonies. Des cours devraient lui procurer un minimum de connaissances civiques. Diverses colonies ont déjà réalisé la chose et elles s'en trouvent bien; le programme comprend généralement des aperçus de l'histoire et de la géographie, de la constitution, de la littérature et de l'art du pays: l'étude des chants de la patrie en fait naturellement aussi partie.

Mais cet effort demeurerait vain s'il n'était suivi d'un contact durable avec la patrie elle-même. Des voyages au pays constituent une heureuse préparation à l'école de recrues.

Il faut cependant envisager des méthodes nouvelles, comme l'emploi de maîtres itinérants, la constitution de communautés des jeunesses suisses de l'étranger. Il est question aussi de préparer les jeunes suisses de l'étranger aux épreuves de l'insigne sportif suisse. Des camps de ski au pays pourraient également rendre de grands services. Comme le rapporteur l'indiqua, il s'agit là pour l'instant de simples suggestions. Elles montrent cependant que si la tâche est grande, elle n'est toutefois pas sans solution,

La journée de dimanche, la journée officielle, qui s'ouvrit par des cultes présidés à la Collégiale par le pasteur Marc Du Pasquier et à l'Eglise catholique par l'Abbé Juillerat, fut avant tout consacrée à l'examen du problème de

«La mission internationale de la Suisse et les Suisses à l'étranger»

Deux rapporteurs avaient été désignés, le premier, M. Gut conseiller national, étant plus particulièrement chargé d'exposer le point de vue du pays lui-même.

Que nous puissions aujourd'hui nous réunir, Suisses du pays et Suisses de l'étranger, nous oblige; moralement aussi et non pas seulement matériellement, car les peuples, tout comme les individus se doivent de posséder des convictions. Certes, le Suisse qui vit loin du pays et qui est exposé de manière continue à la guerre des nerfs, serait en droit de se demander si notre petit peuple est à même de tenir dans l'actuelle tourmente.

L'orateur en est persuadé et il va le prouver en examinant tour à tour cinq secteurs de notre vie nationale: celui de la défense nationale, l'économique, le financier, le social et celui enfin des relations internationales. Nous pouvons, dans un domaine ou dans un autre commettre des erreurs, mais nous ne les dissimulons pas, car nous n'avons pas chez nous de sphère secrète. C'est en effet, le propre de notre démocratie de connaître le contrôle permanent du peuple ou de ses organes constitués sur la chose publique et de laisser au peuple l'ultime décision sur les questions essentielles .

Epargnés par la guerre, il nous serait mal de trop parler de notre défense nationale. Et pourtant notre armée, qui cultive toujours les vertus de l'honneur et de la fidélité au devoir, nous remplit de fierté. Ni l'Etat, qui a déjà dépensé six milliards pour les besoins extraordinaires de la défense du pays, ni le citoyen, toujours prêt à répondre à l'appel de la patrie, ne lui refusent les sacrifices nécessaires.

Dans le secteur économique, où l'ouvrier, l'industriel et le commerçant remplissent une tâche aussi importante que le paysan, puisque enfin nous devons importer pour vivre et exporter pour payer nos importations, nous tiendrons: tant et aussi longtemps tout au moins que, grâce à une stricte neutralité, nous bénéficierons de la confiance des belligérants. Mais pour que le chômage, évité jusqu'ici du fait des travaux de la Confédération, ne s'installe pas chez nous, il nous faut encore la collaboration des Suisses à l'étranger, pionniers de notre exportation et de notre tourisme. L'extension des cultures, à laquelle participe aussi la population citadine, nous est un encouragement de plus à garder la foi en notre peuple.

Il faut cependant signaler une ombre au tableau: le problème prix-salaires, dont la solution peut influencer les conditions sociales et monétaires du pays. Le choc des intérêts divergents qui en résulte n'est pas toujours très édifiant. On ose toutefois espérer que la volonté commune de tenir permettra de surmonter les difficultés, difficultés qui frappent d'autant plus que la libre discussion, toujours d'usage chez nous, paraît en accroître l'ampleur. Comparant nos difficultés avec celles de l'étranger, M. Gut en arrive à la conclusion que nos institutions démocratiques ne constituent pas un obstacle à la résolution des problèmes économiques.

Concernant le secteur financier, l'orateur constate que l'augmentation des ressources fiscales d'une part et l'absence de toutes prescriptions de l'Etat envers la Banque nationale, d'autre part, prouvent notre volonté de maintenir de l'ordre dans nos finances.

Ce qui, du reste, ne nous empêche pas de réaliser de belles œuvres sociales, celle des caisses de compensation nous faisant plus particulièrement honneur, puisqu'elle constitue une solution proprement suisse, basée sur la solidarité de tous.

Nos tâches internationales! C'est d'une part d'aider à panser les plaies de la guerre et il faut ici évoquer l'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge suisse, celle de la Croix-Rouge suisse, celle enfin de secours aux enfants victimes de la guerre.

(Lire la suite en page 3)

LETTRE DE SUISSE

LA PROTECTION DE L'ETAT

Il ressort du rapport sur la gestion du ministère public de la Confédération que le nombre des infractions aux dispositions pénales tendant à protéger l'Etat à fortement augmenté. Dans une seule affaire d'espionnage, l'instruction préparatoire a nécessité la constitution de deux cents dossiers. Après s'être étendue à cent quatre-vingt-seize inculpés au total, elle s'est terminée par une proposition de mise en accusation dans cent dix huit cas. Les délits les plus graves relevés par l'accusation sont ceux d'atteinte à l'indépendance de la Confédération et d'entreprise subversive.

Dans le domaine du droit pénal tendant à protéger l'Etat, quatre-vingt-treize cas (plus de six cents inculpés) ont été transmis aux autorités judiciaires militaires ou déférés aux autorités cantonales de répression. Trente-six cas avaient trait à l'activité communiste. Les autres condamnations concernaient, dans trois cas, des individus qui avaient propagé de fausses informations; dans un autre cas, il y avait eu excitation à la haine contre certains groupes de la population. Il ressort des jugements rendus en matière d'espionnage politique que le fait de communiquer à une autorité étrangère les décisions prises par des autorités suisses est aussi considéré comme service de renseignements politiques. Il suffit, en outre, pour que l'accusé soit punissable, qu'il ait renseigné une autorité étrangère sur les opinions politiques d'un tiers.

LA LUTTE CONTRE LE MARCHE NOIR

Voici quelques jours, une joyeuse histoire faisait le tour de la presse confédérée. On y apprenait qu'un beau dimanche soir, des agents de police avaient fouillé les bagages de tous les voyageurs qui attendaient le train en gare de Signau, dans l'Emmenthal. On avait appris que de nombreux citadins faisaient des achats dans les fermes de la région: de fait la perquisition fut fructueuse, et l'on confisqua de jolies quantités de beurre, de fromage et de viande acquis sans coupons !

Le plus beau, c'est que dans les jours suivants, un certain nombre de paysans assez embarrassés, se présentaient d'eux-mêmes au poste de police local, pour dire en substance :

— Ecoutez, on a lu dans le journal ce qui s'était passé. C'est bien vrai que nous avons vendu de la marchandise à ces gens de la ville, qui viennent raconter qu'on a si faim là-bas... mais on ne se rendait pas compte que c'était un délit... alors, ça fait combien pour l'amende?!

A la ville, bien des citoyens se demandèrent en vertu de quelle autorisation la police pouvait procéder à des fouilles de ce genre. Une ordonnance du 1er septembre 1939 donne au Département fédéral de l'économie publique la compétence de poursuivre les infractions à l'économie de guerre, et de recueillir les preuves nécessaires; cette compétence a été transmise par ordonnance du 14 novembre 1940 aux polices cantonales et communales, qui peuvent donc intervenir lorsqu'elles ont des soupçons.

C'est en vertu des mêmes pouvoirs que la police peut arrêter des véhicules et inspecter leur chargement. Il y a quelque temps, par exemple, sur la route de Genève, une patrouille faisait stopper une camionnette montée par deux ouvriers gypsiers. Blanche de plâtre, elle paraissait bien inoffensive. Nos gendarmes allaient la laisser repartir, lorsqu'à la demande :

— D'où venez-vous? Un des hommes répondit: De Lausanne.

— Comment? Un gypsier de Genève ne va pas travailler à Lausanne ! Allez, ouvrez-moi tout ça !

Il y avait deux rangées de sacs de ciment et de gyps, des seaux, des chevalets... et puis, soigneusement dissimulés là-dedans, deux porcs occis au marché noir! La mise en scène était parfaite!

C'est aussi par l'inspection fortuite d'un camion sur le pont de l'Aar à Nidau que fut découverte l'affaire Lorenz d'Estavayer. On savait qu'un individu de ce nom faisait des achats, mais son identité était indécouvrable, et tous les «Lorenz» étaient plus ou moins suspects! Fort intelligemment, les inspecteurs qui avaient fouillé le canton de Nidau le laissèrent continuer sa route bien qu'ayant constaté l'existence de marchandises douteuses. Mais il fut suivi... et à son arrivée à Estavayer, le destinataire fut cueilli du même coup.

Mentionnons en passant que ce Lorenz, qui n'avait plus de prêtre que l'apparence, trafiquait avec les cartes d'alimentation de ses élèves Il faisait également le commerce des vins, possédait une petite imprimerie à Genève, le tout au milieu d'une indescriptible gabegie!

Le grand public tend parfois à faire une distinction un peu subtile: le gros trafiquant qui achète et revend sans coupons une tonne de sucre ou cent kilos de beurre fait du marché noir et mérite la corde. Mais le particulier qui achète un kilo de sucre ou une plaque de beurre dans les mêmes conditions «se débrouille»: c'est du «marché noir» bien innocent !

Il faut tout de même comprendre que personne ne trafiquerait en gros s'il n'y avait pas des acheteurs au détail. Si chaque acheteur s'en avisait honnêtement, et agissait en conséquence, les gros profiteurs auraient bientôt disparu.

POUR ETRE DE VRAIS SUISSES

M. F. Wartenweiler, le promoteur des centres de culture nationale pour adultes, centres dont le plus connu est celui de l'Herzberg (Argovie), a donné à Lausanne une conférence à la Maison du Peuple, qui a fait la plus vive impression sur un nombreux autditoire et dont le thème mérite d'être repris et d'être commenté.

Ce conférencier, est l'apôtre d'une grande idée, celle de l'union véritable de tous les Suisses dans un même esprit de confraternité. Sur l'Herzberg, se rencontrent, en effet, des hommes et des femmes de toutes les régions de notre pays, de toutes les confessions et de toutes les catégories sociales. Ainsi que l'a très bien dit en le présentant à son auditoire, M. Louis Meylan, directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles, M. Wartenweiler a plus qu'un autre le droit de parler de la Suisse et de son avenir puisqu'il s'est entièrement consacré à la noble tâche de rapprocher les citoyens les uns des autres.

M. Wartenweiler s'exprime avec aisance en français. Il va droit au but et pose la double question: Que nous apportera l'avenir et que lui apporterons-nous? L'avenir? Il est bien difficile actuellement de faire le prophète. Mais nous pouvons envisager diverses possibilités telles que victoire des uns, victoire des autres ou très longue période de troubles, de guerres, de la durée d'une génération au moins. Cette dernière éventualité est peut-être celle qui a le plus de chances, hélas, de se réaliser. Mais de toute façon, il en résultera pour nous de très grands changements. Car dans tous les pays du monde, aujourd'hui, la vie sociale se transforme avec une rapidité stupéfiante. Aussi vaut-il mieux nous demander ce qui pourrait nous arriver de pire, plutôt que d'imaginer le meilleur.

Or, le pire pour nous serait de subir le sort de neuf millions d'Européens, lesquels ont été déportés et dispersés, loin de leurs foyers et, souvent, loin les uns des autres. Que ferions-nous si telle chose nous arrivait? La plupart penserait à la Suisse, à son histoire, à ses lois. Et d'aucuns, qui auraient été de mauvais patriotes chez eux deviendraient dans l'exil de bons Suisses. Pourquoi ne pas le devenir dès à présent, cela nous donnerait peut-être quelques titres à conserver le privilège de demeurer sur notre sol.

Mais que faut-il pour être bon Suisse? Il faut simplement être vrai, déclare le conférencier, être sincère, nous supporter les uns les autres et même nous aimer. Surtout, aimer ceux qui ont le plus besoin d'être aimés, c'est-à-dire les plus faibles. Et pour cela, nous serons aidés par les enseignements de notre histoire qui nous montre souvent l'image de la guerre, de l'oppression, de la disette. Mais, sachons aussi voir ce qu'il y a de bon chez tous nos voisins: des peuples font, avec leur sang et leur esprit, de profondes expériences.

Si nous voulons apporter quelque chose à l'avenir, mettons donc en pratique le vers de Schiller, dans Guillaume Tell: «Nous voulons être un seul peuple de frères» Pour cela, il faut d'abord nous attaquer à l'égoisme dans les domaines économique, politique et familial. Que le problème du travail trouve sa solution, que le citoyen, grâce à cela, puisse vraiment prendre sa part de responsabilités publiques et que la famille redevienne une institution saine.

Néanmoins, notre sentiment de fraternité doit franchir nos frontières. Montrons-nous accueillants pour tous ceux qui viennent chercher asile dans notre pays. A ceux qui font valoir là contre des arguments d'ordre alimentaire. M. Wartenweiler répond en comparant notre situation à celle de tous les peuples de l'Europe

Si tous les Suisses mettaient de côté 10 grammes de nourriture chaque jour, nous pourrions envoyer à nos voisins qui souffrent 1500 wagons de vivres. Nous ne donnons pas actuellement le dixième de cette quantité. Et le peuple suisse doit faire son possible pour sauver la vie à huit mille enfants qui se trouvent séparés des leurs, pas loin de nos frontières. Il nous faut avoir le courage de notre charité et ce courage ne peut être puisé que dans la foi de nos pères.

LA VIE SPIRITUELLE EN SUISSE

VAUMARCUS 1942 JEUNES GENS ET HOMMES

Plus de 250 jeunes gens et hommes s'étaient donné rendez-vous sur la colline de Vaumarcus.

Ce camp, dans une contrée particulièrement belle au centre du pays romand, fut favorisé cette année par un temps idéal. C'est dire que les après-midi consacrés aux sports, aux courses dans les forêts avoisinantes, aux bains, etc., furent agréablement remplis.

Les soirées réunissaient dans la salle «René Guisan» (la salle des conférences) toute la cohorte des campeurs; beaucoup de musique, des lectures, un film procurèrent à chacun un sain délassement.

Mais c'est surtout des matinées qu'il faudrait parler longuement. Elles furent consacrées au travail. «L'autre histoire» tel est le titre sous lequel étaient groupées les conférences.

Il appartenait à M. Roland de Pury, pasteur à Lyon, d'ouvrir la série par un véritable cours sur; L'Ennemi; toute la douloureuse histoire de la chute de l'homme se constituant, par sa faute, ennemi de son créateur. Puis M. Jean de Saussure, pasteur à Genève, sous ce titre: L'Allié, nous mit en présence de la bonté du créateur prenant l'initiative de s'allier à sa créature déchue par le moyen d'Abraham, le père des croyants. Ensuite M. Visser't Hooft, secrétaire du Conseil oecuménique à Genève, nous entretint de ce sujet: Le peuple qui vaincra. Il fit défiler, devant nos yeux, l'histoire émouvante du peuple d'Israel, puis les péripéties du peuple de Dieu formé par l'Eglise de tous les siècles. Ce n'est pas encore le moment de chanter victoire, nous dit le conférencier et cependant la résistance, l'autorité, la vitalité des églises militantes sont une grande raison d'espérer.

Ces travaux furent de véritables cours. Ils avaient ceci de commun : tous partaient des données bibliques et, malgré les différentes théologies qui les soutenaient, on sentait leurs auteurs unis dans la même passion de mieux comprendre et faire comprendre la grandeur de la Révélation chrétienne. Ces cours ont été, chaque jour, mis en discussion par équipe afin que chaque campeur puisse exprimer ses idées ou demander un complément d'information

Vaumarcus 1942 marquera dans la vie des campeurs. Ils sont rentrés dans leur paroisse enrichis intellectuellement et spirituellement, décidés à mieux servir désormais dans la personne de leurs frères leur chef invisible mais toujours présent.

CHRONIQUE DE LA CROIX-ROUGE

SECOURS A LA GRECE

Le destin du peuple grec, si durement touché par les effets de la guerre, a suscité la sympathie du monde entier. Partout les organisations de secours se sont efforcées spontanément de lutter contre la famine en envoyant des vivres dans ce pays. Pour faciliter le transport de ces envois et obtenir pour eux les sauf-conduits nécessaires, le Comité International de la Croix-Rouge à Genève, a entrepris les démarches qui s'imposaient auprès des Puissances belligérantes; par les soins de sa Délégation à Athènes, il a fait procéder à la surveillance de la distribution des vivres à la population civile grecque. Cette tâche n'a cessé de croître de mois en mois.

Aujourd'hui, le Canada s'étant généreusement déclaré prêt à fournir 15.000 tonnes de blé par mois, la délégation du Comité International en Grèce se prépare à assurer la distribution du pain à la partie de la population hellénique qui n'est pas approvisionnée par les ressources agricoles du pays. Près de trois millions de grecs recevront ainsi, par son entremise, 150 grammes de pain chaque jour. La Croix-Rouge Suédoise et les autorités de la marine suédoise, qui ont déjà par le passé contribué grandement à assurer le transport des envois de secours, exécuteront cette fois-ci encore le transport du blé canadien. Le surcroît de travail auquel la Délégation en Grèce du Comité International de la Croix-Rouge doit faire face et qui grandira encore après l'arrivée de ce blé, rend nécessaire l'augmentation de son personnel.

En conséquence, la Délégation du Comité International, de la Croix-Rouge, qui a été portée à une quinzaine de membres, sera composée dorénavant de ressortissants suédois et suisses. Le chef actuel de la Délégation, M. Robert Brunel, citoyen suisse, continuera, en qualité de président du Comité de Direction, d'assurer les relations de la Délégation avec les Autorités, tandis qu'il appartiendra à la Commission de Gestion, présidée par M. Paul Monn, citoyen suédois, de surveiller la distribution des vivres.

LA SUISSE ET LA VIE SCIENTIFIQUE

POUR LE DEVELOPPEMENT DES SCIENCES MEDICALES

Nos facultés de médecine forment d'excellents praticiens et d'éminents spécialistes dans l'art de guérir. Parce que leurs moyens financiers sont très limités, elles ne peuvent pas faire porter leur effort sur la formation des hommes de science et des professeurs qui seront les maîtres de demain. Trop souvent, des étudiants remarquables désireux de se consacrer à une carrière scientifique, doivent y renoncer, parce que, riches en semestres, ils le sont moins en biens matériels et se voient forcés de suivre une voie plus rémunératrice.

Par ailleurs, dans le domaine de la médecine comme dans les autres disciplines de l'esprit, la guerre a soulevé de grandes difficultés. Naguère, nos professeurs pouvaient entretenir avec les centres étrangers de culture des relations étroites. Aujourd'hui, les frontières se sont fermées. Nous vivons en vase clos et, dans la plupart des pays, la science, perdant son caractère gratuit, s'est mise au service des armées.

Ces deux considérations ont fait germer dans l'esprit de M. le professeur A. Gigon, de Bâle, et de M. le professeur A. de Muralt, de Berne, l'idée de parer à ces deux inconvénients. Ils ont pris l'initiative de constituer un comité d'études pour la coordination des sciences médicales en Suisse, amorce d'une éventuelle académie suisse de médecine, ainsi qu'une fondation qui opérera une sélection parmi les étudiants les plus brillants et leur donnera les moyens matériels de se livrer en toute indépendance à des travaux désintéressés. Ce projet a rapidement pris corps, grâce à l'appui de différentes sociétés savantes et des grandes entreprises de l'industrie chimique suisse lesquelles ont mis d'importantes sommes à la disposition de ce nouvel organisme.

Dès maintenant, la Fondation pour les bourses académiques de sciences médico-biologiques dispose d'un capital de 120.000 francs. Elle sera en outre en mesure d'attribuer chaque année non moins de dix-sept bourses de 5000 francs chacune. Chaque année, les dix-sept élus, choisis par un collège de professeurs, pourront au terme de leurs études, se consacrer à des recherches scientifiques. Après avoir travaillé douze mois sous la direction de leur «parrain», ces sujets d'élite pourront aller travailler pendant deux ou trois ans dans des laboratoires, des cliniques ou des instituts de la Suisse ou de l'étranger. Il leur appartiendra ensuite de choisir, tout à fait librement, entre une carrière scientifique ou la pratique de la médecine. Ainsi, non seulement, le recrutement du corps professoral sera plus aisé et la science suisse connaîtra un nouvel essor, mais notre pays, après la grande tourmente, pourra fournir des spécialistes de haute valeur.

En outre, cette fondation, en coordonnant des efforts actuellement dispersés, assurera un contact étroit entre les différentes facultés, mettra des appareils d'un coût élevé à la disposition des spécialistes, entretiendra des relations avec les professeurs suisses enseignant à l'étranger.

La constitution de cette fondation a été fêtée solennellement à Berne, en présence de M. Etter, président de la Confédération, de représentants de plusieurs cantons, de l'armée, des facultés de médecine et des sociétés donatrices. A cette occasion, M. le prof. de Muralt, une des gloires de la science médicale suisse qui a enseigné aux Etats-Unis et en Allemagne, a fait une conférence d'une belle élévation de pensée sur l'importance que la science revêt pour notre pays. En un temps où nous devons bander toutes nos énergies pour surmonter des difficultés matérielles, il est réconfortant de voir des hommes désintéressés songer à la formation de nos élites et encourager les travaux gratuits. On ne saurait mieux défendre l'esprit national, car nous serons mais à nos œuvres.

LA SEMAINE EN SUISSE

LE RATIONNEMENT DU PAIN ET DU LAIT

Fréquemment, depuis surtout que la plupart des denrées nécessaires à la vie sont rationnées dans notre pays, il a été fait allusion au rationnement de deux des produits les plus essentiels de l'alimentation nationale, le pain et le lait.

On savait qu'en haut lieu les mesures nécessaires avaient été étudiées depuis de longs mois.

Le système prévu pour la Suisse est basé sur le taux de comparaison avec les Etats étrangers ainsi que sur les expériences de la dernière période de la guerre de 1914-18.

(Lire la suite en page 3)

LE PASSE VIVANT

COIRE L'ORIGINALE

Coire fut peut-être la plus suisse des cités suisses. Placée sur la route des échanges entre le sud et le nord, elle a, comme d'autres, participé à deux cultures; comme d'autres encore, elle connut l'éclat de la France par ses générations d'officiers au service étranger, mais seule elle abrita dans ses murs une population composite de Rhéto-romanches (un quartier s'intitule encore Welches Dörfli — le village des Welches —) et d'Alémaniques. Allemande, italienne, française et romanche, Coire a encore cette originalité d'avoir eu pour premier évêque Saint Luzi, qui fut roi d'Angleterre... mais ceci appartient à la légende. De là, sans doute, le caractère hybride de ses constructions, l'incroyable diversité des tours de son mur d'enceinte que montre la gravure de Merian. L'une est crénelée, l'autre est ronde, coiffée d'un bonnet pointu, une troisième découpe son fronton en gradins comme celle d'une ville d'Alsace, la suivante, octogonale, est à la mode florentine.

Les remparts ne sont plus, qui enfermaient dans un pentagone cette ville accrochée au flanc d'un coteau modéré. Comme eux a disparu le château fort énorme, dont l'allure de roc émergeant du flot des vaguelettes des toits résumait la lutte séculaire des bourgeois contre leurs seigneurs-évêques. Sur son emplacement est le «Hof», place provinciale avec ses bancs, ses lampadaires courbes, ses arbres grêles qui entourent la cathédrale romane (on ne sent bien l'étrange intensité du génie romane qu'à la cathédrale de Coire) et l'évêché du XVIIIme siècle. Coire, construite en gradins, comme un amphithéâtre d'où l'on contemplait les mondes en marche, ne contemple plus, aujourd'hui, que le sillon du Rhin, tout au bout de la plaine où les recrues ont l'exercice. Les routes du Lukmanier et du Splügen qui firent la prospérité de cette cité de transit, ont perdu leur importance depuis le percement du Gothard. Les châtelains des environs qui, leurs vendanges terminées, venaient s'établir à Coire pour y passer l'hiver, demeurent sur leurs terres ou s'en sont allés au loin, et Coire s'est renfermée dans les secrets de ses rues étroites, derrière la dignité de ses façades grises en pierre de la Plessur. Il s'y cache une vie mystérieuse que ne peut pénétrer le voyageur pressé, une vie qui se déroule dans le cadre de trésors que rien ne laisse supposer du dehors: plafonds libérateurs d'une orgie de stucks, gros coffres à ferrures chargés d'étains, fresques à la détrempe, gobelins, portraits de gentilhommes à perruque, la croix de Saint-Louis épinglée sur la poitrine ou le Saint-Esprit passé en sautoir, verres gravés dans lesquels le Veltliner prend une saveur plus douce, un coloris plus subtil. Dans ce monde ostentatoire qu'est le nôtre, Coire conserve cette singulière pudeur d'être plus qu'elle ne paraît. Son éducation d'ancien régime, qui fait que les dames et les messieurs ne peuvent pas aller se baigner ensemble à la piscine pour ne pas choquer les séminaristes dans le couvent qui la domine, a quelque chose de suranné, d'aimablement raffiné... Tout, à Coire, est à l'avenant.

Jean-Louis Clerc.

AU FIL DES JOURS

CUEILLETTE DU COTON

Septembre. Cueillette du coton. En Haute-Egypte, puis en Basse-Egypte, sur toute l'étendue des terres fertiles, les cotonniers d'un vert fané, poussiéreux, aux petites feuilles un peu roussies, balancent au vent leurs capsules en pleine maturité, qui, ayant éclaté, ont laissé jaillir une touffe soyeuse, si précieuse: le coton.

On dirait qu'un immense troupeau de moutons blancs vient de passer, abandonnant aux branches de chaque arbuste, une poignée de toison laineuse.

Les paysannes en galabieh noire — taches sombres éparpillées dans les champs, — vont à travers les sillons, détachant d'un geste sec et sûr cet intérieur floconneux blanc crème de la capsule, sans distinction de teinte ou de grosseur.

Et le sac de jute attaché à leur taille, se gonfle lentement.

Les enfants, plus vifs, transportent à grands cris cette nouvelle richesse et la déversent sur un gros tas moelleux fait de fibres et de graines brunâtres.

Dans le lointain, par delà d'autres champs de céréales, une voile surgit et l'on devine un chaland, lourdement chargé de coton déjà récolté et ensaché, qui glisse sur le Nil aux eaux limoneuses. Puis la voile passe et se fond dans la nature.

Un instant songeuses, les femmes se penchent à nouveau sur leur besogne monotone et dépouillent les cotonniers du moindre flocon oublié, jusqu'à l'appel du muezzin pour la prière du soir.

R. H.

NOUVELLES DE SUISSE

NOUVELLES CONDAMNATIONS PAR LES TRIBUNAUX MILITAIRES

Berne, 8 oct. — On communique que le Tribunal militaire de Division 7 a rendu le jugement suivant, dans ses audiences du 14 et 17 juillet et du 9 et 19 octobre.

1) Streuli *Ernst, d'Etlingen, domicilié à St-Gall, autrefois tailleur, conducteur d'une batterie de campagne, coupable de violation de secrets militaires, d'instigation et de tentatives d'instigation de violation de secrets militaires, sera puni de mort.*

Sont également condamnés pour violation de secrets militaires:

2) Schmidt *Auguste, étranger domicilié à St Gall, né en 1905, est condamné au pénitencier à vie.*

3) Weidmann *Auguste, né à Rohrschach et domicilié à Hoggenschwyll caporal, est condamné à 12 ans de pénitencier 10 ans de privation des droits civiques, à la dégradation militaire et à l'exclusion de l'armée.*

4) Hofmeier *de Berg dans le canton de St-Gall, manoeuvre affecté au service complémentaire dans une compagnie de surveillance est condamné à 5 ans de pénitencier, à 5 ans de privation de droits civiques et à l'exclusion de l'armée.*

Weidmann et Hofmeier se sont pourvus en cassation.

720 PETITS FRANCAIS ARRIVENT A GENEVE

Berne 8 Oct. — On signale l'arrivée de nouveaux convois de petits Français en Suisse.

Ils seront comme précédemment répartis dane les familles des cantons alémaniques.

Rappelons à ce propos les paroles du Dr. Hugo Oltramare s'adressant aux représentants des autorités politiques et militaires.

Le Dr. Hugo Oltramare après les avoir remerciés de l'appui qu'elles ont immédiatement pomis et donné, au lendemain de l'appel lancé par la Croix-Rouge suisse secours aux enfants a déclaré:

« Nous tenons à ce qu'on le dise, nous tenons à ce qu'on le sache: la Suisse miraculeusement protégé de la guerre ne considère pas sa situation comme un privilège, mais comme une redoutable responsabilité. Dépositaire s'un grand passé, elle veut en accueillant chez elle l'enfance malheureuse d'Europe, être la gardienne d'un plus grand avenir.

Terre de paix, elle veut être terre d'asile.

Enfants de Grance, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie; enfants des pays éprouvés par la guerre, sachez que la Suisse ne demande dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités qu'à vous ouvrir ses frontière pour vous accueillir».

LES PREMIERS RESULTATS DES NOUVELLES MESURES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN VIANDE

Berne, 8 Octobre. — La conservation de deux à trois mois de réserves en viande pose des problemes dont le grand public ne se rend peut-être pas compte. La consommation de notre pays était jusqu'en 1940 de quelque 15 millions de kilos de viande par mois. Avec la ration de base de 500 points, elle tombe déjà à 4 millions de kilos environ. Mais cette ration devra absolument être plus élevée en hiver et au printemps, lorsqu'il n'y a pas l'abondance de légumes qui nous permet aujourd'hui de pallier à d'autres déficiences. La réserve pour un trimestre, telle qu'entend la réaliser l'Office de guerre de l'alimentation, représenterait donc au bas mot 12 millions de kilos, en frigorifiques ou en salaisons! On travaille ferme, dans la section compétente, à recenser toutes les installations utilisables du pays, et à passer des contrats avec leurs propriétaires, ou qui sont autorisés à faire les abatages nécessaires, mais qui ne peuvent disposer librement de la viande ainsi mise en réserve. L'Office de guerre de l'alimentation se réserve de la réquisitionner en tous temps, à un prix fixé d'avance, pour la mettre sur le marché où et quand les circonstances l'exigeraient.

La nouvelle réglementation du commerce du bétail a fait croire, ici et là, que les marchands de bétail en seraient désormais exclus. Comme nous l'avons dit, cela est inexact. Les marchands peuvent toujours acheter leurs bêtes aux payysans, aux prix qu'ils pourront fixer ensemble, et les revendre aux commissions d'achat aux prix officiels. De la part des bouchers, la réaction devant les récentes mesures est nettement favorable, puisqu'ils pourront désormais acheter leur bétail sans surenchère, et le vendre aux prix obligatoires, sans être obligés d'y perdre, comme ce fut le cas il y a quelques semaines.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que, pendant les dix années d'avant-guerre, les abatages rapportaient à eux seuls aux éleveurs 40% du résultat brut de l'agriculture suisse. La vente du lait représentait de son côté 30% de ce rendement, de sorte qu'au total, le bétail figurait pour 75% dans le produit de notre agriculture, toutes les cultures n'en formant que 25% L'application du plan Wahlen et l'orientation actuelle du marché de la viande exigent donc un gros effort d'adaptation. On en dira autant des bouchers qui gagnaient, certes, largement leur vie avant guerre, mais dont le chiffre d'affaires a diminué des trois quarts, tandis que leurs frais fixes tendaient plutôt à augmenter.

Faisons une fois de plus bonne justice du «bobard» qui veut que nos restrictions carnées soient dues à des exportations de bétail de boucherie. La meilleure preuve que ces exportations n'existent pas, c'est que nous recevons actuellement du bétail de boucherie d'Europe centrale, à travers l'Allemagne.

Nous avons donc toujours quelques possibilités d'importation fort bienvenues. A ce propos, nous apprenons également que des pourparlers sont près d'aboutir pour l'importation de certaines quantités de poisson de mer, qui formerait un appoint apprécié à notre alimentation.

ASSEMBLEE DES SOCIETES FEMININES

Lausanne 8 Oct. — L'Alliance nationale des Sociétés féminines a tenu son assemblée des déléguées à Lausanne.

Elle a discuté divers problèmes, en particulier celui des allocations familiales et du travail de la femme mariée.

La présidente de la commission des études législatives exprima dans un rapport l'avis que l'allocation familiale ne doit pas entraîner une interdiction de travailler pour les femmes mariées.

La discussion qui suivit, mit en évidence l'idée qu'une restauration de la famille tient avant tout à des facteurs d'ordre moral, à l'éducation et qu'elle dépasse le cadre économique.

CONGRES DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Baden 8 Oct. — La Société suisse de l'enseignement secondaire a tenu à Baden son assemblée sous la présidence de M. Meylan, Directeur à Lausanne.

Le rapport présidentiel montre la nécessité de développer le cinéma à l'école ainsi que l'enseignement de l'italien.

UNE INITIATIVE QUI ABOUTIT

Berne, 8 Oct. — Dans un rapport à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral constate l'aboutissement de l'initiative populaire demandant la transformation des caisses de compensation pour mobilisés en caisse d'assurance-vieillesse et survivants. Cette initiative a recueilli 179.910 signatures valables.

Voici le texte de l'initiative:

Les citoyens soussignés, ayant le droit de vote, convaincus de la nécessité de l'introduction de l'assurance vieillesse et survivants en Suisse et se fondant sur l'article 121 alinéa 4, de la Constitution fédérale, demandent (à titre de proposition conçue en termes généraux) de compléter l'article 34 quater de la Constitution fédérale et le chiffre 1 des dispositions transitoires introduites dans la constitution par l'arrête fédéral du 30 septembre 1938 concernant le régime transitoire des finances fédérales, en tant qu'ils ne comprennent pas les principes suivants;

Les caisses de compensation pour perte de salaire et de gain instituées par l'arrêté du Conseil fédéral des 21 décembre 1939 et 14 juin 1940 sont transformées, dès la fin de la mobilisation de guerre, en caisses d'assurance vieillesse et survivants sur la base du système de la répartition.

Les caisses sont alimentées notamment: Par des ressources analogues à celles des caisses actuelles de compensation pour perte de salaire et de gain. Par le bénéfice éventuel du fonds central de compensation pour perte de gain et de salaire des mobilisés. (arrêtés fédéraux des 20 décembre 1939, 14 juin 1940 ett 28 décembre 1940) qui ne pourra recevoir aucune aure affectation. Par les fonds constitués en faveur de l'assurance vieillesse et survivants conformément à la Constitution fédérale. Par toutes autres recettes qui pourraient être attribuées à l'assurance qui pourraient être attribuées à l'assurance vieillesse et survivants conformément à la Constitution fédérale.

Les rentes devront être fixées de manière à assurer à tout vieillard ou survivant — des deux sexes — des conditions d'existence suffisantes.

LE RATIONNEMENT DU PAIN ET DU LAIT

Berne, 9 oct. — Le rationnement du pain entre en vigueur le 16 octobre.

Il s'étend à tous les articles de boulangerie contenant des denrées alimentaires rationnées, gâteaux, biscuits, etc.

A partir du 16 octobre, le pain et les autres articles de boulangerie ne pourront être vendus et achetés qu'en échange de coupons.

Pour la période allant du 16 au 31 octobre, certains coupons en blanc de la carte pourront être utilisés à cet effet.

Jusqu'au 15 octobre le pain devra être acheté exclusivement chez le boulanger habituel.

Les articles de boulangerie susceptibles de s'altérer rapidement, tels que la pâtisserie, pourront être achetés sans coupons jusqu'au dimanche 18 octobre au soir.

La ration normale de pain est de 225 grammes par jour et par personne.

Les jeunes gens de 13 à 19 ans, les ouvriers astreints à des travaux moyens, recevront 325 grammes et ceux astreints aux lourds travaux, 425 grammes.

Afin de prévenir tout accaparement, une interdiction d'acheter et de vendre avec effet immédiat, entre en vigueur pour les articles de boulangerie.

Les malades, sur présentation de certificats, pourront toutefois en toucher davantage.

Le rationnement du pain a été introduit parce que la consommation de pain, qui s'élevait en 1938, à 175 grammes par jour et par tête de population, dépasse aujourd'hui 275 grammes.

Un nouvel accroissement de la consommation n'aurait plus été supportable pour l'approvisionnement du pays.

Malgré l'extension des cultures, la Suisse ne produit qu'un quart ou un tiers des céréales panifiables nécessaires, la plus grosse partie venant d'Amérique, via Gibraltar.

Le rationnement du lait entrera en vigueur le 1er novembre. On pourra acheter, sans titre de rationnement, du lait de vaches et de chèvres et d'autres articles laitiers auprès de son fournisseur habituel et dans les limites des prescriptions.

A partir du 1er novembre, les rations seront réparties comme suit:

Enfants, jusqu'à 6 ans: 7 décilitres par jour.

Jeunes gens, jusqu'à 19 ans: 6 décilitres.

Adultes, jusqu'à 65 ans: 4 décilitres.

Les personnes plus âgées: 5 décilitres.

Des rations supplémentaires sont prévues pour les ouvriers exécutant des travaux pénibles.

Le lait condensé, les poudres de lait et les préparations à base de lait, ne pourront plus être obtenus jusqu'au 31 octobre. Exception faite pour les malades et les nourrissons.

Des circulaires seront livrées la semaine prochaine à tous les ménages donnant des précisions sur le rationnement du pain et du lait.

A LA Sté. SUISSE DES STATISTIQUES

Aarau, 11 oct. — A Aarau, le Dr. Société suisse de statistiques a discuté longuement des problèmes qu'aura à résoudre notre économie nationale après la guerre.

UNE EXPOSITION AGRICOLE

St-Gall, 10 oct.— Une exposition d'agriculture, consacrée principalement à l'économie laitière et à l'augmentation des surfaces cultivables, s'est ouverte à St-Gall.

M. Kobelt, Conseiller fédéral, qui assistait à la cérémonie inaugurale, après avoir rendu hommage à l'esprit d'initiative des St-gallois, a mis ses auditeurs en garde contre un divorce possible entre la ville et la campagne. Pareille mésentente serait un malheur pour la Suisse.

L'union, a-t-il dit, est plus nécessaire que jamais entre citadins et campagnards.

Le Chef du Département militaire a conclu en faisant appel à l'esprit de collaboration des citoyens suisses.

LES ASSISES DE LA Sté. FEDERALE DE GYMNASTIQUE

Montreux, 11 oct.— Au cours du banquet qui clôtura les assises annuelles de la Sté fédérale de gymnastique, à Montreux, le Col. Div. Petitpierre fit l'éloge du travail consciencieux effectué pour la Société pour le développement physique et moral de la jeunesse, la préparant ainsi à ses devoirs de citoyens et de futurs soldats.

Le Col. Petitpierre apprécia hautement la collaboration étroite qui se manifesta entre la Société fédérale de gymnastique et les associations militaires lors de la préparation des championnats de l'armée suisse.

UN EXPOSE DU Dr. WAHLEN

Aurau, 11 oct.— A Aurau, le Dr. Wahlen a exposé les problèmes agricoles d'après-guerre, à l'assemblée annuelle de la Société suisse de statistiques et d'économie publique.

Des réformes doivent intervenir dans plus d'un domaine, en particulier en ce qui concerne l'entente entre les paysans de la plaine et ceux des montagnes, la question des domestiques et leurs possibilités de fonder un foyer, les frais de production, l'endettement et le désendettement foncier, le remaniement parcellaire etc.

Pour l'agriculture, comme pour l'industrie, il faut s'en tenir aux produits de qualité, a-t-il dit.

L'économie de l'après-guerre reposera sur l'agriculture, l'artisanat, l'industrie et les livraisons aux marchés extérieurs. Aussi sera-t-il nécessaire d'envisager la possibilité d'échanger la main d'oeuvre selon les principes du contingentement. Il faut créer dès maintenant une atmosphère d'entente réciproque.

UNE EXPOSITION CONSACREE AU PEUPLE ET AU THEATRE

Zurich, 11 oct.— A Zurich s'est ouverte une exposition consacrée au peuple et au théâtre.

Elle est organisée par le Musée de l'artisanat et le Musée des arts appliqués de Zurich.

La cérémonie a débuté par une représentation enfantine.

UNE INITIATIVE QUI ECHOUE

Genève, 12 oct. — L'initiative populaire lancée en vue de la réintégration du parti socialiste genevois dans ses droits politiques et de la levée de l'interdiction du journal «Le Travail» a recueilli 4.925 signatures, alors que pour être valable, une initiative populaire demande 5.000 signatures.

821 signatures ont été reconnues non valables et annulées par la Chancellerie d'Etat.

L'initiative n'ayant pas abouti, ne sera pas présentée au Grand Conseil genevois.

LA FONDATION DE SECOURS POUR LES ENFANTS SUISSES DE L'ETRANGER

St.-Gall, 12 oct. — A St.-Gall s'est tenue dimanche une assemblée générale extraordinaire de la Fondation de Secours aux Suisses, oeuvre de vacances et de secours pour les enfants suisses de l'étranger.

Vingt sections cantonales furent représentées, ainsi que le Département fédéral de Justice et Police, l'oeuvre des suisses à l'étranger de la N.S.H. et la Fondation Pro-Juventute.

La collecte de 1942, en faveur de l'oeuvre de vacances et de secours a produit 432.000 frs.

Les dons en espèces, ont été faits sous forme de classes de vacances pour nos jeunes compatriotes de l'étranger.

Les hôtes suisses ont été au nombre de 3.430, provenant de toutes les régions de la Suisse.

Si l'on table sur un séjour moyen de 8 à 12 semaines, assuré gratuitement, on voit que ces dons en nature dépassent en ampleur les dons d'argent.

Jusqu'à ce jour, la Fondation de secours pour les enfants Suisses de l'étranger a pu accueillir 3.529 enfants, dont plus de la moitié des zones françaises et le reste se répartissant entre l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, etc.

D'ici à la fin de 1942, les enfants suisses reçus par la Fondation dans leur pays d'origine, représenteront un total de 4.000 environ.

Mais à cela ne se borne pas l'activité de la Fondation.

Au cours de l'année, des milliers de paquets de denrées alimentaires ont été envoyés par ses soins à l'intention des enfants de compatriotes résidant à l'étranger et qui pour une raison ou pour une autre ont été empêchés de venir se fortifier chez nous.

Sur le plan de l'esprit, la Fondation a décidé de participer aux frais d'édition d'un ouvrage illustré destiné à faire connaitre leur pays à ces jeunes compatriotes transplantés.

LE PROBLEME DES PRIX ET DES SALAIRES

Berne, 12 oct. — S'il n'y a pas d'événements sensationnels à signaler, ce n'est pas que la vie politique chôme dans notre pays. Bien au contraire.

La journée d'hier par exemple a été consacrée par bien des partis à leurs assises annuelles cantonales.

Dans ces discussions de congrès, les problèmes qui paraissent au premier plan sont ceux qui ont trait aux salaires et aux prix. Pas un groupement organisé ne peut faire abstraction aujourd'hui de ces questions qui sont les plus brûlantes de notre vie économique et sociale.

Mais il faut bien reconnaitre que tout en préconisant des solutions souvent radicales, aucun parti politique ne paraît en mesure de proposer des moyens supérieurs à ceux que s'efforçent d'appliquer aujourd'hui les autorités régulièrement constituées.

DERNIERES NOUVELLES

LES COMPTES DE LA REGIE DES ALCOOLS

Berne, 14 oct. : Le Conseil fédéral a approuvé ce matin son rapport à l'Assemblée fédérale concernant la gestion et les comptes de la Régie des Alcools de l'exercice 1941/1942.

Ce compte présente un bonit de près de 13 millions.

Le gouvernement propose aux Chambres d'approuver la gestion et le compte et d'employer ainsi le bénéfice :

1) A la Confédération : 1 f. 25 par tête de population de résidence, ce qui représente 5.300.000 frs en chiffres ronds.

2) Aux cantons : 1 f. 25, par tête de population, soit le même montant.

3) 2 millions au fond de réserves spécial.

4) 235.000 fcs. au fond de réserves pour la construction d'un entrepôt.

Le résultat de l'exercice 1941-1942 accuse par rapport à l'année précédente une diminution de 1.400.000 frs. Ceci est dû aux difficultés croissantes que rencontre la Régie des Alcools.

Le Rapport souligne les progrès considérables réalisés dans le domaine de l'hygiène et de l'économie publique par l'aplication du nouveau régime.

Le résultat relativement favorable de la Régie est dû principalement au fait que la récolte des fruits a été en grande partie utilisée sans qu'on recourt à la distillation qui entraine de grands frais.

Soulignons que c'est la première fois depuis plusieurs années qu'un excédent de recettes n'a pas besoin d'être employé à l'amortissement de déficits anciens.

LE PRIX MARCEL BENOIST POUR 1941

Berne, 14 oct. : La Commission administrative de la Fondation Marcel Benoist pour l'encouragement des recherches scientifiques, s'est réunie à Einsielden sous la Présidence de M. Etter, Président de la Confédération.

Elle a décidé d'accorder le prix pour 1941 d'un montant de 20.000 frs, au Dr. Hermann Moser, professeur d'hygiène à l'Université de Zurich, pour ses recherches et ses publications dans le domaine de l'éthiologie, et de la prophylaxie du Tiphus.

Les recherches visent à la fabrication en Suisse d'un vaccin contre ces maladies dont la menace est toujours redoutable dans des périodes telles que nous vivons.

UNE ASSEMBLEE DES JEUNESSES COOPERATISTES

Berne, 14 oct. : La 1ère assemblée des jeunesses coopératistes suisses a eu lieu à Frauenfeld et a décidé de créer une Fédération qui essalerait de gagner la jeunesse à la doctrine et à l'action coopérative et d'agir en coopération avec l'Union suisses des coopératives et la Fédération syndicale internationale de ce mouvement.

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la 1ère page).

Quant à son entrée en vigueur, il semblait, d'après les renseignements tout récents fournis par les autorités, qu'on ne l'envisageât pas pour cette année tout au moins. On la donnait comme probable, mais seulement pour le printemps prochain.

Cependant, vendredi dernier on annonça brusquement au Palais fédéral que le rationnement qui gouverne déjà la distribution de presque toutes les denrées alimentaires, serait applicable au pain, le 16 octobre et au lait le 1er novembre.

Ce fut donc une surprise pour la majorité de la population.

Sans entrer dans les détails d'application qui ménagent la transition entre le régime actuel de consommation libre et le rationnement désormais décrété, voyons pour les deux catégories de produits les raisons qui exigent le rationnement du pain et du lait.

Pour le premier, rappelons tout d'abord que la Suisse est l'avant-dernier pays d'Europe à introduire le rationnement. Il a été plus d'une fois question dans nos chroniques hebdomadaires des difficultés auxquelles l'approvisionnement de notre pays en céréales panifiables se heurtait depuis l'ouverture des hostilités.

Le fléchissement de nos importations, — notre pays ne couvrant pas sa propre production que le quart ou le tiers de ses besoins en blé, — de ces importations dont il a impérieusement besoin, se faisant à un rythme accéléré, les autorités furent amenées à prendre une série de mesures.

Ce fut la raison de l'extension de la culture du blé, la création d'une flotte de commerce suisse dont le tonnage est réservé avant tout au transport du blé. Ce fut aussi le relèvement des taxes, les restrictions apportées à la production de farine blanche et l'interdiction de vente. Toutes ces restrictions n'avaient pas d'autre sens que de ménager nos stocks et d'ajourner le plus longtemps possible l'introduction du rationnement.

Dans les circonstances normales l'état de notre approvisionnement en blé serait tenu, même aujourd'hui, pour satisfaisant si les besoins en céréales panifiables étaient restés les mêmes que, disons, à la veille de la guerre, ou au cours du premier trimestre de guerre. Il n'eût pas été alors question d'introduire le rationnement.

Mais ces besoins ont fortement augmenté. En 1938 et 1939, on consommait en Suisse 175 grammes de pain par personne et par jour. Aujourd'hui cette moyenne a déjà dépassé 275 grammes. La raison en est que, rationné sur d'autres articles, le consommateur helvétique s'est retourné vers le pain, de vente libre et de prix relativement modéré.

La consommation s'est accrue non seulement dans des proportions considérables, mais le mouvement paraît, si on le laisse se développer, devoir prendre encore plus d'ampleur.

Ce que les autorités recherchent en introduisant la carte de pain, ce n'est pas tant à revenir en arrière, c'est-à-dire au chiffre de consommation de 1939, qu'à stabiliser cette consommation à son niveau actuel.

Les quantités prévues pour le rationnement semblent choisies à cette fin.

En effet, la ration de base est fixée à 225 grammes de pain par jour et par tête de population. Mais diverses catégories de consommateurs recevront des suppléments. Tous les jeunes gens d'abord, jusqu'à 19 ans, auront une ration supplémentaire de 100 grammes par jour. Les ouvriers, comme dans le système du rationnement différentiel, appliqué à d'autres denrées, recevront 100 ou 200 grammes de plus, selon qu'ils exécutent des travaux assez pénibles, pénibles ou très pénibles.

En comptant ces nombreuses exceptions, on peut dire que la population suisse continuera approximativement à consommer en moyenne 275 grammes de pain par personne et par jour, soit la quantité actuelle.

On espère que les chiffres admis pour la première période seront maintenus. Ils sont supérieurs aux chiffres de rationnement admis dans la plupart des pays d'Europe d'aujourd'hui.

Il est bien entendu que ce n'est pas le lieu d'entrer dans une discussion complète du système entrant en vigueur cette semaine, que le rationnement concerne aussi bien les autres produits de boulangerie et de la pâtisserie.

Il s'agit là d'une nouvelle mesure d'économie de guerre, qui ne sera, on l'espère, que modérément ressentie par la population. Mais il est certain que l'ensemble du peuple tel que le nôtre se montre plus sensible en ce qui concerne le pain, aliment essentiel et symbolique, qu'à toute autre mesure du meme ordre portant sur d'autres produits.

C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner que le nouveau rationnement soulève plus re commentaires et d'échos que d'autres.

Quant au rationnement du lait, il surprendra probablement l'étranger plus que les Suisses eux-mèmes.

La situation de notre production laitière a été bien souvent évoquée au cours de ces derniers mois.

Nous connaissons depuis longtemps le rationnement du beurre et du fromage. Les difficultés récentes, par où a passé le ravitaillement du pays en viande de boucherie, a éclairé chacun sur la diminution de notre cheptel. Le rationnement du lait avait été précédé d'un système de contingentement qui est loin d'avoir donné satisfaction complète.

En introduisant dès le 1er novembre le rationnement général, le gouvernement ne fait que compléter une série de mesures dont la raison d'être est évidente.

Comme pour le blé, la consommation du lait est en forte augmentation depuis la guerre, — consommation intérieure bien entendu, car les exportations suisses de lait ont disparu et celles des produits laitiers ont diminué de 50% depuis 1939.

Mais à la différence de ce qui s'est passé pour les céréales panifiables, il ne faut pas oublier que la production laitière suisse est en forte régression depuis la guerre.

On chiffre cette diminution à 15% environ, alors que la consommation ne fait qu'augmenter malgré les restrictions partielles qu'on avait essayé d'introduire.

Pour 1942, on escompte que la production du lait sera de 400 millions de litres inférieure à celle de 1939.

Les raisons de ce recul sont bien connues. Elles tiennent avant tout à l'exécution du plan d'extension qui pousse au développement de la production des céréales et des légumes. Mais ce développement ne peut s'opérer qu'au détriment des pâturages.

Il faut ajouter aussi que la réduction massive des importations de fourrages concentrés ne doit pas être négligée, quand on veut connaitre les causes d'une pénurie qui, peut paraitre invraisemblable, dans un pays de la production laitière par excellence.

Cette pénurie n'est encore que relative. On le voit à la lecture des rations prévues pour être appliquées le 1er novembre prochain.

Les jeunes enfants auront droit à 7 décilitres par jour, les adolescents à 6 décilitres, les adultes à 4 décilitres et les vieillards à 5 décilitres. Certains suppléments sont prévus au bénéfice des malades et des diverses catégories de travailleurs.

Comme elles le déclarent, c'est à contre-coeur que les autorités de l'économie de guerre suisse en sont venues à rationner des denrées aussi importantes que le pain et le lait. Après avoir volontairement refusé la mise en vigueur d'un système préparé de longue main, elles aspirent, au moment où la marchandise existe encore et où l'on peut compter obtenir effectivement la contrepartie des coupons de rationnement. C'est là un avantage dont ceux qui seraient enclins à critiquer les nouvelles prescriptions feront bien de se souvenir.

JEAN FREY.

La 1ère variété EGYPTIENNE de COTON à longue fibre

LE COTON MAARAD

Joint Finesse, Longueur et Résistance
Se file de 100'S à 160'S
Rivalise avec le Pima Américain et le Sakel Egyptien
Meilleur marché que le Sakel à grade égal

&

La plus blanche des variétés EGYPTIENNES

BAHTIM ABIAD

Le plus blanc des cotons égyptiens de fibre moyenne
Se vend comme Giza 7 à grade égal

Pour tous renseignements s'adresser à
LA SOCIETE ROYALE D'AGRICULTURE
B.P. 63, Le Caire, Egypte
ou
LA SOCIETE COTONNIERE MAARAD
B.P. 569, Alexandrie, Egypte.

SOCIÉTÉ MISR FLUVIALE, S. A. E.
en formation

Siège Social : Le Caire, 39, rue Kasr el Nil.
Direction Générale : Alexandrie, 10 rue Chérif pacha.
Agences : Minia, Assiout, Assouan, Wadi-Halfa, Kafr el Zayat, Port-Tewfik, Ismailia, Port-Said.

LA FLOTTE DE LA SOCIETE COMPREND 140 UNITES FLUVIALES DES TYPES LES PLUS MODERNES.

COMPTOIR DES CIMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan
Portland Cement Company
Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er, Immeuble « La Genevoise »
B.P. 844, Téléphone 46025
Bureau: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 10
B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
Garanti conforme au *British Standard Specification for Portland Cement*, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.

" SUPERCRETE
Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

SEAWATER CEMENT
Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE : 600.000 TONNES

HELVETIA-VIE
Cie. Suisse d'Assurance sur la Vie

Capital Actions F. S. 16 millions
Réserves mathématiques plus de F. S. 50 millions
Capitaux investis en Egypte plus de L.E. 200.000

Direction pour l'Orient:
39, rue Kasr el Nil
LE CAIRE
R.C. 10.321 Caire

Agent général:
R. SEIDL
27, rue Chérif Pacha
ALEXANDRIE
R.C. 3488 Alex.

MISR SHIPPING S.A.E.
AMALGAMATING THE EGYPTIAN BRANCHES OF
COX & KINGS (Agents) Ltd.
Clearing & Forwarding — Transport — Storage — Insurance — Passage & Tourist Agents.
General Contractors.
General Agents for: Misr Airlines, Cunard White Star Line, Law Union & Rock Insurance Co. Ltd., London.
Head Office, Cairo: Rue Ibrahim Pacha, Tél. 46303, 45960.
Alerandria: 30, Rue Chérif Pacha, Tél. 25025, 26001.
Port-Said: Quay Sultan Hussein, Tél. 2921.
Agents & Correspondents all over the World.

THE LONDON HOUSE
14, RUE SESOSTRIS, 14
ALEXANDRIA — TELEPHONE No. 29173
HIGH CLASS NAVAL - MILITARY - CIVIL and LADIES TAILORS
SHIRTS TO ORDER
HOSIERY

20me Journée des Suisses de l'étranger

(Suite de la page 1)

Notre devoir envers l'étranger est d'autre part de demeurer neutre, et ce, dans tous les domaines, notamment dans le domaine économique. Mais cette neutralité, si souvent incomprise à l'étranger, nous est également un devoir envers nous-mêmes: elle est nécessaire à la bonne harmonie à l'intérieur: elle seule permet la collaboration dans notre petite patrie de civilisations qui ont fait la gloire de l'Europe.

Notre idéal n'est pas la force ni non plus ce qui est immense. C'est, au contraire, l'harmonie de ce qui est divers, la tolérance envers ce qui est différent ainsi que le respect du droit et de la liberté.

Quel que soit le sort réservé par la Providence aux petits pays, nous devons conserver la foi en l'esprit de conciliation: ce que nous voudrions, c'est simplement de pouvoir être et de demeurer le trait d'union de notre continent. Aussi n'avons-nous pas à prendre position dans le conflit actuel.

Penser différemment est licite. Ce qui, en revanche, ne l'est pas, c'est d'agir à l'encontre de la volonté de neutralité du pays ou de vouloir parvenir au pouvoir par la force. Et c'est pourquoi le peuple approuve les autorités losqu'elles interviennent contre les éléments dangereux.

Quant aux Suisses à l'étranger, qu'ils ne se laissent pas impressionner par les calomniateurs qui dénigrent notre pays; qu'ils conservent leur foi en leur patrie, qui, certes, se débat dans de rudes difficultés, mais dont le gouvernement et l'administration s'efforcent, en collaboration avec le peuple, demeuré fidèle à lui-même, de mériter le certificat de gens loyaux.

Ce tableau du pays, présenté par un de ses meilleurs citoyens, est vivement applaudi. A l'introspection succède alors l'examen depuis l'extérieur. Et ce sera encore un journaliste qui sera chargé d'y procéder: le distingué correspondant de Vichy, de la Gazette de Lausanne, dont le rapport sera également chaleureusement acclamé.

Exposé de M. Robert Vaucher

Avant même que de rechercher ce que peut être la mission internationale de la Suisse, l'orateur montre à quel point notre pays a grandi moralement au cours des dernières années.

A son retour des cérémonies du 650me anniversaire de la Confédération, il entendit en France, le vice-président du Conseil et ministre des affaires étrangères, lui déclarer que si la Suisse n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Aujourd'hui, c'est vers notre pays que des millions d'êtres portent leurs regards, «comme vers le phare d'où parvient aux marins dans la tempête la lueur d'espérance». Plus encore: de zone occupée comme de zone libre, des millions de prières montent chaque jour pour demander à Dieu de protéger la Suisse hospitalière. Des millions d'êtres humains attendent de la Suisse la parole d'encouragement, les quelques mots des cartes écrites derrière les barbelés des camps de tous les continents et notre pays en a été promu au rang de grande puissance spirituelle. Il en découle pour nous une grosse responsabilité. Responsabilité d'autant plus grande que la conscience et le tact avec lesquels notre corps diplomatique s'acquitte de la défense des intérêts étrangers confiés à notre pays accroissent encore la considération dont nous jouissons, mais que nous ne méritons pas toujours. Le Suisse habitant l'étranger est, en effet, souvent surpris, lorsqu'il rentre au pays, de voir combien de nos concitoyens ne se rendent pas compte des bouleversements intervenus depuis la guerre.

Certains semblent même croire que, «du fait que le sang helvète coule dans leurs veines, ils ont acquis des titres à une primauté de droit divin leur permettant d'attendre, les bras croisés, en jouissant des biens de ce monde, la fin de la tourmente qui ne doit en rien les effleurer».

Le Suisse à l'étranger, attentif à la vie du pays, sait apprécier l'effort de notre armée, comme aussi l'œuvre accomplie dans le domaine du ravitaillement par feu le conseiller fédéral Obrecht; et le colis fédéral qui lui parvient périodiquement lui est un témoignage de la prévoyance et de la clairvoyance de notre gouvernement.

Dès lors, le consulat suisse n'est plus simplement le lieu où, constamment partie donnante, l'on venait uniquement pour faire renouveler son passeport ou payer sa taxe militaire. Le pays se souvient de ses enfants à l'étranger autrement que pour leur demander des sacrifices financiers.

En outre, comme si la reconnaissance envers notre pays pour la manière dont il accomplit sa mission internationale rejaillissant sur chacun de nous, le Suisse à l'étranger éprouve une fierté nouvelle de se sentir Suisse. Notre fédéralisme n'est-il pas souvent donné en exemple! Raison de plus pour nous, de ne pas fléchir dans notre discipline civique .

S'agissant des colonies suisses à l'étranger, M. Vaucher constate qu'elles ont tendance à vieillir, les forces jeunes ne pouvant, en raison des restrictions au libre établissement, plus venir les vivifier. En revanche, les naturalisations de Suisses sont aujourd'hui en constante diminution et il se trouve même que d'anciens compatriotes voudraient être réintégrés dans leur nationalité première.

Ainsi nos colonies à l'étranger pourront toujours apporter un appui utile au pays; notre représentation diplomatique et consulaire y trouvera dans la lutte économique de l'après-guerre des collaborations precieuses et désintéressées. Mais le voudra-t-on à Berne? Et M. Vaucher de citer l'exemple de la Chambre de commerce suisse en France qui n'a pas pu étendre le champ de son activité à l'Afrique du nord.

S'ils ont souvent a pâtir de la clause de la nation la plus favorisée, qui ne permet pas de les traiter autrement que les nationaux d'autres pays, nos compatriotes bénéficient cependant souvent d'un préjugé favorable qui facilite la liquidation de cas d'espece. Il ne faudrait pourtant pas que ce préjugé favorable fût détruit par des naturalisations trop faciles de gens qui viendraient ensuite compromettre à l'étranger le bon renom suisse. A ce sujet, il conviendrait que les journaux suisses fussent plus sévères quant au choix de leurs correspondants qui, de l'extérieur du pays, en façonnent l'opinion.

M. Vaucher conclut en adressant au gouvernement fédéral l'hommage de la confiance des colonies suisses à l'étranger et leur félicitations pour la manière dont il a maintenu notre neutralité et accompli notre mission internationale..

Les constantes de notre vie politique

M. Ruegger, ministre plénipotentiaire, procédant en quelque sorte à un raccourci de la philosophie de notre droit constitutionnel, s'efforce ensuite de dégager les constantes de notre vie politique, telles qu'elle apparaissent aux yeux des Suisses à l'étranger. Il les trouve dans notre neutralité, dans la loyauté du peuple envers le pays et dans sa fidélité à son histoire. Il constate également que les grands bouleversements historiques et sociaux n'ont pas ébranlé l'édifice fondé sur le lien unissant le citoyen à sa commune, puis à son canton et à la Confédération.

En venant à notre mission internationale, l'exercice de la charité, il fait très justement remarquer que c'est précisément notre neutralité qui nous en donne la possibilité. Mais notre politique de neutralité, dont on situe généralement l'origine à Marignan, est bien antérieure à cette date qu'un millier d'arbitrages précèdent.

Cette politique qui est devenue une politique de «pacigérance» doit s'identifier avec la morale internationale, attribuant à chacun ce qui lui revient et ne portant préjudice à personne. C'est une politique hérissée de difficultés mais pour laquelle notre peuple doit montrer d'autant plus de compréhension que, chez nous, le citoyen est quelquefois appelé à soupeser les droits réciproques de deux pays contractants : il s'agit des traités internationaux d'une certaine durée.

Le salut des autorités .

M. Alfred Buchi, conseiller national, apporte alors le salut des Chambres fedérales. unanimes à accorder leur sympathie aux colonies suisses à l'étranger et assure celles-ci de leur appui. Les congressistes de se rendre au Restaurant Beau-Rivage où sera servi le banquet. Celui-ci réunit quelque deux cents convives et l'on y entend encore M. Léo DuPasquier, conseiller d'Etat, parlant au nom des autorités cantonales et de celles de la ville puis le chef du Département fédéral de l'intérieur.

Allocutions de M. Philippe Etter, président de la Confédération.

Venu pour apporter aux Suisses à l'étranger un mot d'encouragement, le président de la Confédération a, après la séance à laquelle il a assisté, le sentiment que les rôles sont renversés. Le pays peut tirer une leçon de l'exemple que nos compatriotes à l'étranger nous donnent. Malgré les difficultés, ceux-ci poursuivent courageusement leur tâche, faisant honneur à leur patrie. En pratiquant les vertus du pays, la probité, honnêteté, la fidélité, ils se font les ambassadeurs de la Suisse, ce dont ils doivent être remerciés. Le président de la Confédération prie encore les délégués d'apporter aux colonies le salut du Conseil fédéral.

Le colonel Moraud transmit ensuite le message du général aux Suisses à l'Etranger.

Préservez votre santé en buvant

Les Eaux Gaseuses

N. SPATHIS

Marque déposée

La boisson saine et rafraichissante par excellence

A ALEXANDRIE — Parmi nos Sociétés...

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVETIQUE
Groupe d'Alexandrie

La première réunion du Groupe pour cette saison aura lieu JEUDI 22 OCTOBRE 1942 à 8 h. 30 p.m. au Cercle Suisse, à Chatby.

Vous êtes priés d'y assister.

LE COMITE

SOCIÉTÉ "HELVETIA"
Ouvroir des Dames Suisses

La prochaine réunion des membres aura lieu le lundi 19 octobre à l'Ouvroir à Chatby, de 4 à 6 heures p.m.

GROUPE DE GYMNASTIQUE
SEANCES D'ENTRAINEMENT

Tous les Mercredis de 18-19 heures,

au Cercle Suisse jusqu'à nouvel avis.

Pour tous renseignements s'adresser à M. S. Wichser.
Tenue : short, maillot et souliers en toile.

Société Suisse d'Alexandrie

Il est rappelé aux membres fréquentant les réunions du Mercredi et désirant prendre part au souper, qu'il est indispensable qu'ils s'inscrivent au préalable auprès du gérant du Cercle, Mohamed, jusqu'à midi le même jour au plus tard, et ceci en vue de permettre de faire les arrangements nécessaires et d'éviter des désappointements.

SALLE DE FETES DU CERCLE SUISSE
D'ALEXANDRIE
24, Rue Ambroise Rally - Chatby

SAMEDI 24 OCTOBRE A 5 h. 30 p.m.

CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE

organisé par un groupe d'amateurs sous la direction de M. A. CORBO'

PROGRAMME

1ère Partie

CORELLI: — VIII CONCERTO GROSSO (pour la nuit de Noël)
Vivace-Grave. — Allegro. — Adagio-Allegro.
Vivace-Pastorale.

HAENDEL — CONCERTO GROSSO No. 12 OP. 6 No. 1.
A tempo guisto. — Allegro. — Adagio. — Allegro. — Allegro.

2ème Partie

BOCCHERINI: - CONCERTO en Si Bemol majeur pour Violoncelle Soliste M. Y. OUMOW
Allegro moderato. — Adagio. — Rondo.

BACH: — OUVERTURE en RE majeur.
Grave-Vivace. — Air (Andante). — Gavotte No. 1 et 2. — Bourrée. — Gigue.

ENTREE LIBRE

New Sports Club à SMOUHA City

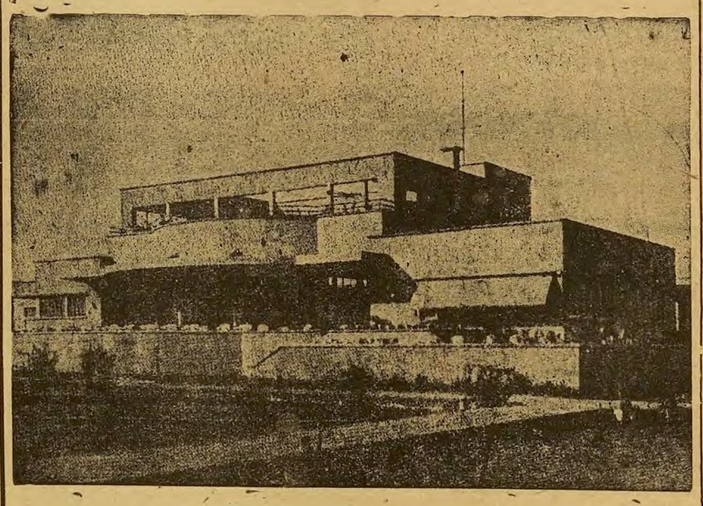

Photo RACINE

Tennis - Golf - Squashs Courts.

Jeux d'enfants. etc.

Pour admission s'adressed au secrétaire du Club.

MENA HOUSE HOTEL
PYRAMIDES

CHAQUE SAMEDI

DINER DANSANT

Prière de réserver les tables d'avance. Tél 96812-3-4

AU CAIRE — Parmi nos Sociétés...

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Séance du Mardi 20 octobre, à 4 h. p.m., au Cercle Suisse.

AU BAR DU CERCLE

tous vos amis se réunissent le Vendredi soir.

Les Mezzés y sont toujours délicieux...

et la Bière bien glacée.

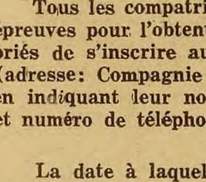

INSIGNE SUISSE DU SPORT

La première réunion de ceux qui s'intéressent aux épreuves pour l'obtention de l'Insigne Suisse du Sport a eu lieu au Cercle Suisse du Caire vendredi 25 Septembre.

Il a été décidé de placer l'organisation des épreuves sous le patronage du Comité de la Section Suisse de Tir du Caire et de demander à l'Organisme suisse compétent, le réglement officiel ainsi que les conditions auxquelles les résultats pourraient être éventuellement reconnus en Suisse.

Diverses propositions ont été faites pour le terrain d'entraînement. Des pourparlers sont actuellement en cours à ce sujet.

Les présents, une douzaine environ, se sont immédiatement inscrits manifestant leur intention de commencer l'entraînement dès que possible et Monsieur le Dr. Ernest HESS a bien voulu accepter d'assurer bénévolement l'examen médical nécessaire pour les catégories d'âge, 4, 5, 6.

Tous les compatriotes qui désirent s'entraîner en vue des épreuves pour l'obtention de l'Insigne suisse du Sport sont priés de s'inscrire auprès de Monsieur Georges TSCHOPP (adresse: Compagnie du Gaz, Le Caire - téléphone : 45669) en indiquant leur nom, prénoms, date de naissance, adresse et numéro de téléphone.

La date à laquelle les entraînements pourront commencer sera communiquée par la voie du Journal Suisse.

Société Suisse de Secours du Caire

BOITES DE MEDICAMENTS ET DE PANSEMENTS DE SECOURS

Nous avons l'honneur d'informer nos compatriotes du Caire que nous disposons encore d'un nombre limité de boites de médicaments et de pansements que notre Société avait préparées en son temps pour la Défense Passive Suisse du Caire.

Ces boites très utiles pour tous premiers soins, peuvent être obtenues, jusqu'au 31 octobre 1942, aux prix originaux, très avantageux, chez le Trésorier de la Société Suisse de Secours: M. H. MUNZ, c/o MM. Sulzer Frères, 44, rue Kasr-El-Nil, entre 8 heures a.m. et 1 heure p.m.

BOITES DE MEDICAMENTS EN CARTON, contenant:

1 paquet de coton hydrophile de 100 grs.
1 rouleau de bandage de 7 cm. de largeur.
2 rouleaux de Locoplaste (Sparablanc).
1 flacon d'alcool rectifié de 250 grs.
1 pot de «Wundolan»: pommade contre brûlures et blessures.
1 flacon d'acétate d'aluminium concentré: pour faire des compresses humides, en cas de foulures, contusions, etc.
1 sachet de camomille pour faire des compresses tièdes, en cas d'inflammation des yeux.
1 flacon d'huile d'olive pour lavage des yeux, en cas d'irritation causée par des gaz toxiques, également applicable sur des brûlures légères.
1 tube de Vaseline boriquée.

au prix de P.T. 30.

BOITES RONDES EN FER BLANC:

contenant de la gaze stérilisée et séparément:

1 foulard,
3 bandages,
1 paquet de coton. au prix de P.T. 15.

Services Divins

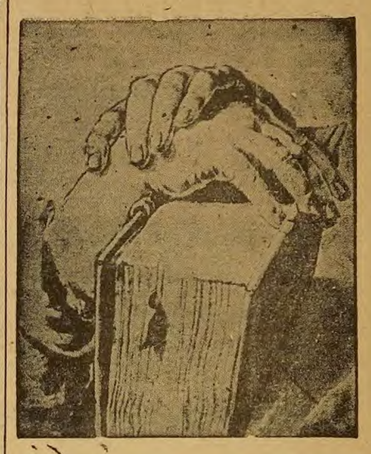

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
14, Rue de la Poste
(Tél. 24249).

DIMANCHE 18 OCTOBRE

10 h. 15 a.m. — Culte en allemand.

* * *

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad 1er

DIMANCHE 18 OCTOBRE

10 h. — Monatlicher Gottesdienst in deutscher Sprache.

11 h. — Culte: «CHRETISNS AGISSANTS».

* * *

Adresse de M. le Pasteur Ecuyer: **30, Rue Madabegh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199**

FIANCAILLES

Nous apprenons avec le plaisir le plus vif les fiançailles de notre compatriote:

M. J. SCHELLENBERG
avec
Mlle LILY BRUDERLIN

Nous présentons à cette occasion aux heureux fiancés ainsi qu'aux parents, l'expression bien sincère de nos félicitations et de nos voeux les meilleurs.

REGRETS

Nous rappelons à nos correspondants que le «Journal Suisse» est en machine le mercredi matin, dès 8 heures et que les articles doivent nous être parvenus, le mardi après-midi, au plus tard.

Cete semaine-ci le compte-rendu de la Section de Tir ainsi que deux échos en vers du Match de quilles viennent de nous arriver à l'instant, mercredi, 9 h. 05.

A notre grand regret, nous nous voyons obligés d'en renvoyer la publication à la semaine prochaine.

Réd.

HORAIRES D'HIVER

CABINET DE
Me. G. SALERIAN
Avocat à la Cour.
Docteur en Droit et Licencié ès Sciences sociales de l'Université de Lausanne.
Consultations: de 10 à 13 heures. et sauf les samedis: de 16 à 17 h.

PETITES ANNONCES

GOUVERNANTE SUISSE

Excellente famille égyptienne ayant longuement vécu en Europe désire gouvernante suisse pour 3 enfants de 8 à 10 ans.

S'adresser au «Journal Suisse».

* * *

Excellent professeur de musique H. MUHLMANN donne des leçons d'accordéon chromatique et diatonique d'après le système suisse. Enseigne aussi d'autres instruments de musique.

S'adresser à M. H. MULMANN, Prof. de Musique, 14 Rue Abd el Dayem, (près gare Bab el Louk), Imm. Nacamouli, Téléph. 53017,

SPECO Travaux Spéciaux de Construction
EMILE KLAUSER; Ing. Dipl. E.P.F.

LE CAIRE
32, Sharia Malaka Farida
Téléphone 59594, B.P. 719

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE - PROJETS - EXPERTISES

Travaux hydrauliques, fluviaux et maritimes
Fondations
Béton et Béton armé dans toutes leurs applications
Travaux de protection contre:
Infiltrations - Gaz et Liquides corrosifs - Chaleur - Son
Travaux au "Gunit" (projection de mortier à l'air comprimé)
Injections de ciment
Reconstructions et rénovations

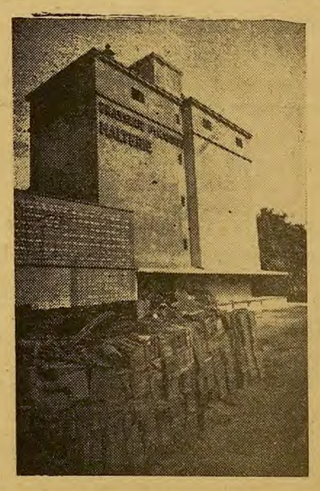

Silo en béton armé
agrandi pour ca 20000 tonnes de céréales
Projet et exécution: Speco
Calcul statique: Ing. Ed. Schwarz

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... ... Lstg. 5.000.000
RESERVES . ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA—MINIEH — PORT-SAID — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK.

Agences dans toutes les Principales villes de:
TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN
PALESTINE — TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.

R.C. Alexandrie 143

The Tractor & Engineering Co. S. A. E.

(incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.)

ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire
LE CAIRE: 140, Rue Emad el Din

AGENTS DES MAISONS:
MARSHALL, SONS & Co. (Successors) Ltd. Gainsborough.
INGERSOLL-RAND Co. Ltd. - Londres.
THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. Londres.

DISQUES - GRAMOS - RADIOS

chez: **VOGEL & Co.**

LE CAIRE :
16, Sh. 'Adly Pacha
'ALEXANDRIE :
28, Rue Chérif Pacha

UNE VOITURE SUR LA ROUTE

VAUT MIEUX QUE 2 A LA FERRAILLE

Employer de préférence

SHELL GRAISSAGE spécialisé

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863.

AGENCES EN ÉGYPTE SOUS
L'ADMINISTRATION DU SIÈGE DE LONDRES
ALEXANDRIE - LE CAIRE-MOUSKY - PORT-SAID
R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
COFFRES-FORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

Comptoir National d'Escompte de Paris

AGENCES EN EGYPTE
dépendant exclusivement de l'administration de leur Siège de Londres
ALEXANDRIE — LE CAIRE — PORT-SAID
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
LOCATION DE COFFRES-FORTS A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

IMPRIMERIE A. PROCACCIA, 30, Rue Salah El Dine — Tél. 22564

Le coin du Sourire

A PROPOS D'UNE PHOTO PRISE PAR SURPRISE..:

Selon toutes les règles,
Charles Muller,
d'Aigle,
Et non pas le docteur,
E. Muller,
Emu, l'air.

Docte, attentif à ce que l'onctueuse odeur
S'épanouisse ainsi qu'il sied en Helvétie,
Gravement officie...

Une gousse d'ail, poivre et sel, du Neuchâtel
— D'aucuns préfèrent l'Aigle, — un peu de kirsch, du vrai;
Préparez le réchaud! Le pain coupé, — ça y est ? —
Et vite servez chaud...

Bon appétit, Messieurs, les heureux, les chançards
Les élus, les veinards!
Allons! Sus au «cáclon», sans tambour ni trompettes,
Et jusqu'à satiété, gaiment faites trempette,
Du bout de la fourchette...

Quant à nous, les petits, démunis d'Emmenthal,
De Gruyère et réduits au morne Cachcaval,
Nous rêvons pour l'instant, la mine, morfondue,
Au retour de l'heure X, l'heure tant attendue,
L'heure qui nous est dûe!
Où nous aussi pourrons goûter, l'âme éperdue,
Aux liesses encore aujourd'hui défendues,
D'une bonne fondue...

Eref.

Les produits pharmaceutiques

SANDOZ

sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

SANDOZ S.A. BALE (SUISSE)

KING DAVID HOTEL
JERUSALEM

L'Hôtel le plus luxueux en Orient construit en 1930
200 Chambres, 100 Salles de bain

LE PLUS GRAND CONFORT A DES PRIX MODÉRÉS

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé L.E. 25.000
R.C. No. 171 Alex.

Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul
Succursales: LE CAIRE — PORT-SAID — SUEZ.

Déménagements Locaux par Fourgons Capitonnés
Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)
Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde
Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances

CONFITURES GROPPI

	en pot de 1 lb. P.T.
Mastic	7
Oranges Marmelade	7
Fraises	8
Figues	7
Abricots	8
Dattes	7
Mangues	11
Kumquats	7
Gelée de Coings	10
Goyave (Gawafa)	6

EN VENTE CHEZ
"GROPPI" & "A L'AMERICAINE"
R.C. 166.

SAVOY PHARMACY
NORTON & Co
en face National Bank, LE CAIRE
Pharmacie de Confiance
Exécution soignée des Ordonnances
= Prix très modérés =

Macdonald's
Special Soda Water
Makes a Good
Drink Taste Better
MACDONALD'S MINERAL WATERS
3, Sharia Cattaoui, Tel. 59270, CAIRO.

Joseph FRIGIERI

BRITISH FIRM
6, St. Mark Street
ALEXANDRIA
R.C. 22061 Alex. Tél. 23337

IRONMONGERY AND GENERAL HARDWARE STORE

CARPENTER'S AND MECHANICAL TOOLS, GARDEN IMPLEMENTS.

YALE LOCKS AND PADLOCKS, etc., etc.

F. GIANOLA

PORT-SAID

Maison Suisse de 1er ordre
Confiserie — Tea Room
Restaurant — Bar

Etablissement d'Horticulture
FLOREAL
Maison Principale,
8, Rue Chérif Pacha
Succursale
10, Rue Fouad Ier
Tél. 27730.— Alexandrie

ABONNEMENTS
pour Plantes d'appartements
DÉCORATIONS
pour Fêtes et Mariages.
Fleurs, Corbeilles et Couronnes

IMPRIMERIE WAHBA

31, Rue Fouad 1er, 31
LE CAIRE
Tél. 57519. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRIMES — REGISTRES — ENVELOPPES. — PAPETERIE RELIURE

SIC·VOS·NON·VOBIS
MELLIFICATIS·APES

MIEL PUR
ABADIEH
REINHART
El Hawaber Dakalieh
Représentant à Alexandrie:
M. SURBECK
Représentant au Caire :
M. SCHOTT

CHRISTO CASSIMIS

LES CIGARETTES DES BONS FUMEURS

R.C. Alex. No. 18143

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

LONDON Offices:
29, Gracechurch Street, E.C. 3., Circus Place, London Wall, E.C. 2.
Oceanic House, 1, Cockspur Street, SW. 1.

CAPITAL SUBSCRIBED £8,975,500 — Capital Paid Up £4,975,500
Reserve Fund £ 2,600,000
C. R. Alexandria No. 92
OVER 500 BRANCHES (

Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.

HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.

BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.

The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

Société Commerciale Belgo-Egyptienne

Société Anonyme Egyptienne
Ancienne Maison J. GHYSELEN

ALEXANDRIE, 4, Rue Chériff Pacha
B.P. 654
Téléphones : Reg. Com. 36
Privé M. J. Ghyselen 22520
Direction 29151
Bureau..... 22525
Quais charbons 26163

Succursale au Caire : 18, Rue Adly Pacha — B.P. 127 — Tél. 59626 Reg. Comm. 936

Charbons, Engrais Chimiques, Dédouanages, Transports, Représentations Commerciales et Industrielles.

Agents et Distributeurs en Égypte du
CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPBUREAU
LA FAYE (HOLLANDE)
(Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, etc.)

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

R.C. Caire No 39 — R.C. Alex. No 692

Capital souscrit... ... ... L.E. 1.000.000
Capital versé... ... ... L.E. 500.000

Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil
Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul

« Traite toutes opérations de Banque »

THE LAND BANK OF EGYPT

BANQUE FONCIERE D'EGYPTE
Société Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédivial du 10/1/1905
Siège Social à ALEXANDRIE
CAPITAL £ 1.000.000 — RESERVES & PROVISIONS £ 805.600
Prêts sur Hypothèques à long ou court terme
Acquisition de créances hypothécaires
Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

LES MALADIES CONTAGIEUSES

sont ordinairement transmises par les insectes.

Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.

RAMTOX

Pour vous préserver des piqûres des insectes et des brûlures du soleil employez le

SUN TAN OIL « VICTORY »

Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvérisez avec du

GOLDEN 90

Tous ces produits sont offerts par la

Société du Naphte S.A.

A. I. MANTACHEFF & CIE.

Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200
1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P.T. 90
CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730
1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55

LEBON & Cie.

Rue Sidi Metwalli No. 14 — ALEXANDRIE

IONIAN BANK LIMITED

Fondée en 1839

Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2

Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000
Fonds de Réserve: £ 75,000

Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
Agences » » Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.

Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE

Toutes opérations de Banque. Caisse d'Epargne.
R. C. No. 374 — Alexandria.

DEWAR'S
WHISKY